FICHE 31

LES INSTITUTIONS PANARABES

Nous avons à plusieurs reprises évoqué la contradiction qui, depuis longtemps, traverse les sociétés arabes entre l'affirmation d'une entité géopolitique possédant de multiples points communs et des États nations soucieux de faire valoir leurs spécificités et de défendre leurs prérogatives. Cette situation n'empêche toutefois pas les États arabes de tenter de se doter d'instruments de coopération multinationaux et de créer des institutions qui, tant que faire se peut, essaient de formaliser des positions et des politiques communes.

LA LIGUE DES ÉTATS ARABES

La première de ces instances est la Ligue des États arabes (LEA), fondée en 1945 par sept pays pionniers, et qui est actuellement forte de vingt et un membres. Initialement constituée pour faire valoir les intérêts arabes contre les ingérences occidentales dans la région, la LEA consacre rapidement une importante part de son activité à la dénonciation de la politique israélienne. Pour autant le soutien au peuple palestinien est souvent plus l'affirmation de positions de principe que la mise en œuvre d'initiatives concrètes. On peut néanmoins citer le plan de paix préparé par l'Arabie saoudite, connu sous le nom d'« Initiative de paix arabe », adopté par le sommet de la LEA en 2002 qui propose une normalisation des relations entre les États arabes et Israël : reconnaissance de ce dernier en échange de son retrait de la Cisjordanie, de Gaza et du plateau du Golan et de l'acceptation de la création d'un État de Palestine. La fin de non-recevoir israélienne ne permit pas la concrétisation de cette initiative pourtant inspirée par le droit international et les résolutions de l'ONU.
Plusieurs crises ont affecté la LEA, dont la plus profonde reste, en 1979, l'exclusion de l'Égypte – membre fondateur, abritant le siège de la Ligue depuis 1945 – à la suite des accords de Camp David signés par Le Caire avec Tel-Aviv

l'année précédente et qui suscita de violentes réactions hostiles dans l'ensemble des sociétés arabes. Cette décision confirmait la sensibilité affichée à l'égard de la cause palestinienne et la persistance des tensions avec Israël. Il faudra attendre 1990 pour que l'Égypte soit réintégrée et que le siège de la LEA se trouve à nouveau localisé au Caire. Une deuxième crise, de moindre ampleur, est l'exclusion de la Syrie en 2011, à la majorité qualifiée, en raison de la politique répressive menée par le régime de Bachar Al-Assad.

Au final le bilan semble bien mince et l'institution panarabe n'a jamais été véritablement capable de peser en tant que telle sur les évolutions régionales et d'incarner un point de vue commun des Arabes sur l'échiquier international. De même l'ALESCO (Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences) fondée en 1970, pendant arabe de l'UNESCO, n'est pas parvenue à prendre des initiatives significatives dans ces domaines.

L'UNION DU MAGHREB ARABE ET LE 5+5

Dans le même ordre d'idées, l'Union du Maghreb arabe (UMA), proclamée en 1989 par cinq États, dont la vocation affirmée était d'incarner les intérêts communs des peuples et États du Maghreb n'est pas parvenue à créer un espace d'initiatives commun dans la région. La rivalité entre ses deux membres les plus importants, l'Algérie et le Maroc, et surtout leur opposition radicale sur le dossier du Sahara occidental rendent, de fait, impossible toute forme de coopération au sein de l'UMA. Non seulement aucun projet ne se concrétise, mais cette situation a un coût négatif puisque les échanges régionaux potentiels, basés sur des complémentarités objectives, restent lettre morte.

Paradoxalement c'est le 5+5, réunissant les cinq pays du Maghreb et cinq États européens (France, Espagne, Italie, Portugal, Malte), qui parvient à réunir les pays adversaires et à concrétiser des partenariats dans des domaines aussi variés que ceux de la sécurité (lutte anti-terroriste et contre le crime organisé), de la défense, des transports ou de la gestion de l'eau.

21

C'est le nombre de membres que compte la Ligue des États arabes depuis la suspension de la Syrie.

LE CONSEIL DE COOPÉRATION DU GOLFE

Le Conseil de coopération du Golfe (CCG), fondé en 1981, procède d'une autre logique. Initialement présenté par ses six fondateurs comme porteur de projets économiques et sociaux, c'est en réalité surtout l'expression de la volonté d'États arabes pétroliers de s'organiser pour faire face à la République islamique d'Iran proclamée en 1979 et alors en guerre contre l'Irak depuis 1980. Bien qu'un marché commun, voire une monnaie commune, soient régulièrement évoqués dès 1983, peu de réalisations concrètes sont imputables au CCG. De fait, le rapport à l'Iran n'est plus homogène au sein du Conseil, comme l'exprime fortement la crise politique de juin 2017 (voir focus p. 136). En réalité, chacun des États membres joue ses propres atouts et certains d'entre eux développent par ailleurs une véritable méfiance à l'égard de l'Arabie saoudite qui, de par son poids, domine le CCG.

FOCUS

Le 5 juin 2017, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Bahreïn, le Yémen et l'Égypte déclarent rompre leurs relations diplomatiques avec le Qatar, l'accusant de soutien au terrorisme, de complicité à l'égard de Daech et d'Al-Qaïda, de complaisance à l'égard de la République islamique d'Iran et des Frères musulmans... Cette crise, inédite par son ampleur, est en réalité l'expression d'une rivalité ancienne entre Riyad et Doha. On peut néanmoins considérer que les décisions de l'Arabie saoudite se révèlent être un échec : le Qatar reste une importante puissance financière grâce à ses richesses en hydrocarbures et à l'ampleur de ses investissements à l'étranger et n'a pas été mis à genou ; d'autre part, ces sanctions n'ont suscité aucun mouvement de contestation de la population qatarie autochtone notamment parce que le PIB par habitant y reste un des plus élevés au monde.

À RETENIR

Depuis 1945, les États des mondes arabes ont créé plusieurs organisations communes pour faire valoir leurs intérêts et pour mieux peser sur les évolutions internationales. Mais, plus de soixante-dix ans plus tard, le bilan de ces institutions panarabes est très faible et se caractérise par une impuissance récurrente. Les rivalités et les oppositions qui les traversent les empêchent, à ce jour, d'être force de propositions communes.

LES INSTITUTIONS PANARABES

22 pays de la Ligue des États arabes (1945)	Date d'adhésion à la Ligue des États arabes	Date d'adhésion à l'Organisation arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences (1970)	Membre de l'Union du Maghreb arabe (1989)	Membre du Conseil de coopération du Golfe (1981)
Arabie saoudite	1945	1972	-	✔
Égypte	1945 (exclue en 1979), 1990	1970	-	-
Irak	1945	1970	-	-
Jordanie	1945	1970	-	-
Liban	1945	1985	-	-
Syrie	1945 (suspendue en 2011)	1970	-	-
Yémen	1945	1970	-	-
Libye	1953	1970	✔	-
Soudan	1956	1970	-	-
Maroc	1958	1976	✔	-
Tunisie	1958	1974	✔	-
Koweït	1961	1970	-	✔
Algérie	1962	1970	✔	-
Bahreïn	1971	1971	-	✔
Émirats arabes unis	1971	1972	-	✔
Oman	1971	1973	-	✔
Qatar	1971	1971	-	✔
Mauritanie	1973	1975	✔	-
Somalie	1974	1976	-	-
Palestine	1976	1971	-	-
Djibouti	1977	1978	-	-
Comores	1993	2002	-	-